



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-099

PUBLIÉ LE 19 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-19-001 - 01- arrêté modificatif portant nomination membres - Jury de Danse
anatomie Physiologie (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-19-001

01- arrêté modificatif portant nomination membres - Jury de Danse anatomie Physiologie

*01- arrêté modificatif portant nomination des membres du Jury du diplôme d'Etat de professeur de
Danse pour les épreuves de l'unité de valeur Anatomie Physiologie.*

- signé par M. le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales de la région Occitanie -*
- signé par M. le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté modificatif portant nomination des membres du jury
du diplôme d'État de professeur de danse
pour les épreuves de l'unité de valeur Anatomie Physiologie**

Le Préfet de la Région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'EPSEDANSE de Montpellier ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 avril 2017 portant composition du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur théorique Anatomie-Physiologie est ainsi modifié :

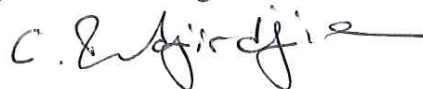
- Monsieur Gilles GARCIA, empêché, est remplacé par **Madame Lydie BRIANÇON**, spécialiste à la retraite, personnalité qualifiée en anatomie-physiologie.

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **19 MAI 2017**

Pour le préfet,
le secrétaire général adjoint
pour les affaires régionales



Cédric INDJIRDJIAN